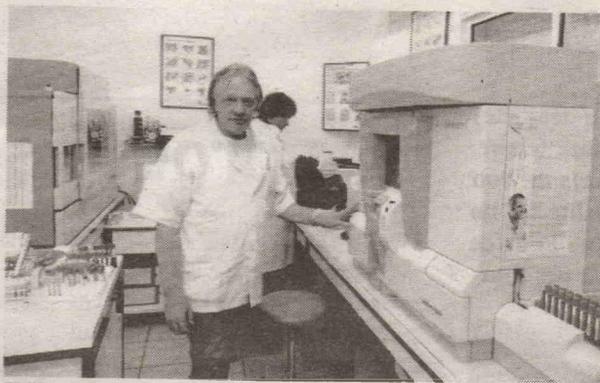


Réforme de la biologie médicale : la qualité même sans la norme ISO

SANTE. Marigot. Les sénateurs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont demandé de rendre facultative la procédure d'accréditation pour les laboratoires de biologie médicale implantés ici. Cela ne veut pas dire que les laboratoires qui ne seront pas accrédités selon la norme ISO 15189 ne fourniront pas de ce fait une prestation de qualité.

LANNIG STERVINO

Le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi « portant réforme de la biologie médicale ». Cette proposition de loi, déposée par le député socialiste Jacky Le Menn le 19 décembre dernier, vise à « mettre fin à ce véritable imbroglio législatif qui place l'ensemble de la biologie médicale dans une situation d'insécurité juridique préjudiciable aux professionnels et aux patients », peut-on lire sur le site du Sénat, qui met à disposition la totalité du dossier législatif. Les sénateurs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont déposé un amendement qui a été satisfait et se trouve donc inclus dans le projet de loi dont on attend le décret. Cet amendement demande de rendre facultative la procédure d'accréditation pour les laboratoires de biologie médicale implantés à Saint-Barthé-



Philippe Chenal est le responsable de Saint-Martin Biologie, le seul laboratoire de l'île.

lemy et à Saint-Martin. Il considère que : « les laboratoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ne peuvent disposer de la rentabilité économique suffisante pour leur permettre d'assumer le coût de la procédure d'accréditation. »

LA CERTIFICATION BIO QUALITÉ

Cela ne veut pas dire que les laboratoires qui ne seront pas accrédités selon la norme ISO 15189, ne respecteront pas les normes européennes et ne fourniront pas de ce fait un service de qualité. « L'accré-

ditation s'appliquera sur Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre et Miquelon dans un contexte qui sera déterminé plus tard par un décret du conseil d'Etat » explique Philippe Chenal, biologiste à Saint-Martin. « La profession est encadrée depuis les années 90 par le guide de bonne exécution des analyses de biologie médicale (GBEA). Ce GBEA a beaucoup évolué et nous sommes soumis à la certification Bio Qualité et celle-ci coûte 4 000 € par an » ajoute-t-il. En effet au vu du coût exorbitant de l'accréditation

selon la norme ISO 15189 (450 000 € de ticket d'entrée + 180 000 € par an), il est aisé de comprendre que le laboratoire d'analyses médicales de Saint-Martin ne peut pas se permettre un tel investissement. « Les normes ISO sont des normes industrielles. L'accréditation selon ISO 15189 est un facteur de regroupement des laboratoires. » Par exemple à Grenoble, il y a 40 laboratoires pour un groupement. Le coût est ainsi divisé d'autant. A Saint-Martin, Philippe Chenal est tout seul car les deux laboratoires, celui de Marigot et celui de Concordia lui appartiennent. Le groupement avec des laboratoires guadeloupéens ralentirait le processus de traitement et de fait la qualité du service rendu. Saint-Martin Biologie traite en moyenne 150 dossiers par jour, en métropole ce chiffre par laboratoire est multiplié par dix. ■